

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240930-D2024602-DE  
Reçu le 01/10/2024

délibération :

D\_2024\_6\_2

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 30 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 23 Septembre 2024

Présents : 15

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUËT Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

**Objet : Programme FDAC**

**2024 : Demande de subvention  
et plan de financement pour les  
travaux de voirie 2024**

**Pouvoirs** :

Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie GONTIER

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter le concours financier du Département de La Charente au titre du FDAC (Fonds d'Aide aux Communes) pour l'année 2024. Cette subvention est attribuée tous les 3 ans.

Les travaux prévus consistent en la réalisation de l'entretien des voiries communales suivantes :

- Allée de la Croix,
- Chemin des Essarts,
- Chemin des Pierrières,
- Impasse des Moulins,
- Chemin de Baloge
- Parking du cimetière.

Après avoir consulté 5 entreprises, seules 3 ont répondu. La proposition retenue par le conseil municipal s'élève à 59 807.40 € HT

Le plan de financement se présentent comme suit :

Montant de la dépense		Montant de la recette	
Travaux de voirie	59 807.40 €	FDAC 2024	4 892.00 €
TVA 20 %	11 961.48 €	FCTVA 16.404 %	9 810.80 €
		Participation de la Commune	57 066.08 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>71 768.88 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>71 768.88 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le concours financier du Département de La Charente au titre du FDAC 2024 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 30/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 01/10/2024

